



Prix Anylam Pharmaceuticals 2024 « ARN interférent & maladies rares »

Date limite de dépôt des candidatures : **19 mars 2024, 17h (heure de Paris)**

Contexte

Anylam Pharmaceuticals renouvelle sa confiance à la Fondation Maladies Rares pour l'organisation d'un prix de recherche qui récompensera un projet innovant utilisant la technologie de l'ARN interférent appliquée aux maladies rares. Lauréat se verra remettre un prix de 20 000 € afin de poursuivre ses travaux de recherche.

Créée en 2002, Anylam est une société biopharmaceutique basée aux Etats-Unis leader en matière de traitements à ARN interférence. Elle s'attache à transformer les possibilités scientifiques de l'ARN interférence en réalités thérapeutiques pour les patients et soutient à travers ce prix la recherche en la matière dans le domaine des maladies rares.

La Fondation Maladies Rares est une fondation de coopération scientifique qui, depuis 2012, a pour mission d'animer, de coordonner et de soutenir la recherche française en sciences biomédicales et en sciences humaines et sociales pour toutes les maladies rares.

Détails du prix / Éligibilité

Le prix récompensera un projet de recherche innovant dans le domaine des maladies rares et portant sur l'un des thèmes suivants :

- Recherche translationnelle développant une approche d'ARN interférence et utilisant un modèle animal ou cellulaire,
- Vectorisation innovante d'ARN interférents ciblant un organe ou un tissu.

Le prix distinguera un chercheur confirmé, responsable scientifique d'une équipe rattachée à un organisme de recherche français contribuant par ses recherches à des avancées majeures dans le domaine des maladies rares.

Les projets portant sur les cancers rares sont également éligibles à ce prix.

Calendrier prévisionnel

Lancement du prix	16 janvier 2024
Date limite de soumissions des candidatures	19 mars 2024
Évaluation des candidatures	Avril – mai 2024
Notification des résultats	Fin mai – début juin 2024
Remise du prix	Colloque Scientifique Annuel de la Fondation Maladies Rares : 18 juin 2024

Sélection et suivi du projet lauréat :

L'évaluation des projets soumis et la sélection du projet lauréat seront faites par un comité d'experts du domaine dont des membres du conseil scientifique de la Fondation Maladies Rares.

Une convention de recherche sera établie entre l'organisme gestionnaire du lauréat et la Fondation Maladies Rares.

Le prélèvement de frais de gestion par les organismes gestionnaires n'est pas autorisé par la Fondation Maladies Rares.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être constitué de :

- NOM, prénom, date de naissance du candidat. Titre et affiliation de l'équipe de recherche du candidat (1 page) ;
- *Curriculum vitae* du candidat incluant les cinq meilleures publications du candidat entre 2019 et 2024 (2 pages maximum) ;
- Un texte de 4 pages maximum (interligne simple, police Arial 11), sans annexe, contenant (i) le titre du projet de recherche et décrivant (ii) le contexte de la recherche et les principales découvertes de l'équipe (1,5 pages maximum) (iii) le projet de recherche pour les deux années à venir (2 pages maximum) ainsi que (iv) le budget (1/2 page maximum) ;
- Un résumé grand public du projet de recherche (1 500 caractères maximum).

Les dossiers doivent être envoyés sous format PDF par mail à aap-bio@fondation-maladiesrares.com avec pour objet « Prix Alnylam 2024 » avant le 19 mars 2024, 17h (heure de Paris).

Pour toute question, merci d'envoyer un e-mail à aap-bio@fondation-maladiesrares.com.